

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 17/05/2024
*Date d’Affichage : 17/05/2024
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 13
*VOTANTS : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints
Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO

Étaient absents excusés :

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA
Monsieur Thierry LACOUR pouvoir à Madame Isabelle LACOUR
Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL,

Monsieur Bernard Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 8 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT
CONCERNANT LES TRAVAUX DE GEOTHERMIE SUR LES PROJETS
DE L’ANCIENNE MAIRIE ET DES ANCIENNES ECURIES**

Vu l’article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Départemental subventionne dans le cadre de la construction, réhabilitation, rénovation d’équipements publics et acquisitions d’équipements liés aux travaux (projet multi- site possible dans le cadre de dépenses globales pour des travaux de même nature (ex : rénovation énergétique de l’ensemble des bâtiments publics de la collectivité) à hauteur de 25 %.

Considérant que la Commission des finances du mercredi 15 mai 2024 a émis un avis favorable à l’unanimité,
Considérant les projets de rénovation du mode de chauffage pour l’ancienne Mairie et les Anciennes Ecuries (installation de géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réhabilitation de l’Ancienne Mairie. L’installation est pré dimensionnée avec une pompe à chaleur de 14 kW destinée au chauffage, et deux sondes de 150 ml positionnées sur le parking. Installation de géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réhabilitation des Anciennes Ecuries. L’installation est pré dimensionnée avec une pompe à chaleur réversible pour la production de chaleur (32 kW) et de froid (40 kW) et quatre sondes géothermiques de 140 ml)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Margency à l’unanimité,

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240606-del823052024-DE
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil départemental liés à ces travaux, selon le plan de financement ci-joint ,

PLAN DE FINANCEMENT

ANCIENNE MAIRIE + ANCIENNES ECURIES	SIGEIF (ADEME) + REGION 55 %	DEPARTEMENT 25 %	COMMUNE HT
POMPES A CHALEUR 193305 € HT (87116 E +106189 €)	106 317,75 €	48 326,25 €	38 661 €
SONDES 121 285 € HT (31725 € +89560 €)	66 706,75 €	30 321,25 €	24 257 €
TOTAL 314 590 HT	173 024,50 €	78 647,50 €	62 918 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 06/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240606-del823052024-DE
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024